

REUNION ORDINAIRE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2020.
2. Proposition de mise en non-valeur (Eau).
3. Proposition de mise en place de la Payfip (ex Tipi).
4. Choix de l'entreprise pour l'aménagement des terrains de tennis.
5. Proposition de révision de la Participation pour l'Assainissement Collectif.
6. Proposition de révision des tarifs du cimetière.
7. Révision de l'indemnité du bureau Familles Rurales.
8. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, N.SERGENT, S.BOUDIN, A.PELLETIER, C.GRESTEAU, A.GOBERT.

Absentes représentées : K LE GOVIC par M.DELARUE, D.PIGEAU par G.LEGRAND, E.PERON par N.KALINOWSKI.

Secrétaire de séance : M.DELARUE

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Création de poste et modification du tableau des effectifs.
- Participation communale à la classe de découverte 2021
- Avenant à l'abonnement gaz des Services Techniques
- Choix de l'entreprise pour l'aménagement du City stade.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Admission en non-valeur - Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 248,54 € correspondant à la liste n° 4507290532 à la date du 06/11/2020, et un montant de 1 307,99 € correspondant à la liste n° 4485890532 à la date du 06/11/2020 et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget du Service de l'Eau.

Mise en place du PAYFIP - Budget Assainissement

Monsieur le maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 €;
- au plus tard le 1^{er} janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, il convient de mettre en place cette offre pour le budget Assainissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi à partir du site sécurisé de la DGFIP et autorise Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

Création de poste et modification du tableau des effectifs au 25 novembre 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réorganisation interne des services techniques, il y a lieu de créer au 25 novembre 2020 un poste d'adjoint administratif à 20/35^{ème}.

Il convient également de modifier le tableau des effectifs.

Emplois au 25 novembre 2020	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative			
- Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
- Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (à pourvoir)	B	1	
- Rédacteur	B	1	
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (à pourvoir)	C	1	
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	
- Adjoint administratif	C		1 à 20/35^{ème}

Filière Technique			
- Agent de maîtrise principal			1 à 24,50/35 ^{ème}
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1 à 28/35 ^{ème}
- Adjoint Technique	C	4	1 à 7,50/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème}
Filière Sociale			
- A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe (à pouvoir)	C		1 à 25/35 ^{ème}
- A.T.S.E.M. de 2 ^{ème} classe	C		1 à 25/35 ^{ème}
- A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe			1 à 29/35 ^{ème}
Filière Animation			
- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (à pouvoir)	C		1 à 18,50/35 ^{ème}
- Adjoint d'animation	C		1 à 6/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 9/35 ^{ème} 1 à 20/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification et décide de créer au sein de la filière administrative un poste d'adjoint administratif à 20/35^{ème}.

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessus modifié à compter du 25 novembre 2020 et charge Monsieur le Maire de procéder à la création et à la nomination de ce poste, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et de prendre les arrêtés correspondants.

Participation communale - Classe de découverte 2021 à INGRANNES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de départ en classe de découverte des classes de Grande Section de Maternelle à INGRANNES. Cette proposition a fait l'objet, lors du Conseil précédent, d'un accord mais le montant du séjour organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret était erroné. Le coût réel sur une durée de 5 jours est de 285 € par enfant au lieu de 265 € communiqué précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de participer au financement de la classe de découverte 2021, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 142,50 € par élève, d'inscrire au budget primitif 2021 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de Grande Section soit, sur une base de 41 enfants, un montant de 5 842,50 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 €.

Le conseil municipal décide également d'inscrire au budget primitif 2020 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 90 € correspondant à l'indemnité de chaque instituteur accompagnant le groupe, soit pour deux instituteurs un montant de 180 € et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Choix de l'entreprise - Fourniture et la pose d'un terrain multisports.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait adhéré à un groupement de commande entre communes pour les travaux d'aménagement de terrains multi sport.

L'entreprise Aquarelle avait été retenue lors de la consultation réalisée par le groupement de Commande.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'entreprise Aquarelle dont la proposition s'élève à 44 332,75 € HT, soit 53 199,30 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Choix de l'entreprise - Aménagement des terrains de tennis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation relative à l'aménagement des terrains de tennis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'entreprise Val de Loire Environnement dont la proposition s'élève à 38 916,00 € HT, soit 46 699,20 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'actualiser les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 900 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante :
4 100 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel :
2 900 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 150 € H.T.

Avenant abonnement Gaz - Services techniques.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une renégociation du contrat avec Antargaz, concernant l'abonnement gaz de la cuve des ateliers municipaux, une nouvelle proposition tarifaire a été proposée à la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes du nouveau contrat d'abonnement au gaz pour la cuve des ateliers municipaux et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer tout document relatif à ce contrat.

Proposition de révision des tarifs du cimetière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs du cimetière au vu de la situation sanitaire et économique actuelle. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision de conserver les tarifs actuels.

Indemnité d'occupation du bureau par l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile."

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile", pour l'occupation d'un bureau dans les locaux attenants à la mairie, afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe l'indemnité d'occupation de ce local, à 62 € par mois, soit 744 € pour l'année entière, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation du Noël des enfants du personnel le 19 décembre à 18 h 30 à la Cour Gauthier si les conditions sanitaires le permettent.
- Le prochain Chilleurs Infos sera édité entre le 15 et le 20 décembre 2020.
- Madame Cathy BARBIER informe le conseil municipal des dernières décisions prises en réunion de CCAS. Les membres du CCAS proposent d'organiser les actions suivantes :
 - Relancer la collecte de la Banque Alimentaire au Printemps.
 - Effectuer un nouveau recensement des personnes les plus fragiles.
 - Faire effectuer la distribution des colis alimentaires à des membres du CCAS.
 - Réfléchir à la mise en place de bons alimentaires de produits frais avec l'épicerie.
 - Mettre en place une bourse au permis de conduire.
 - Organiser une bourse aux jouets.
 - Organiser des opérations de partage des « excédents » de potager.
 - Prendre en charge l'aide aux devoirs pour les familles en difficulté.
 - Mettre en ligne des fiches horaires pour le co-voiturage.
- Monsieur Philippe COLMAN fait un point sur les travaux du cheminement piétonnier de Gallerand. Les travaux concernant la partie cheminement sont terminés et l'engazonnement des massifs a été effectué. Les plantations des végétaux et des arbres doivent démarrer dans les prochains jours. Le renforcement de l'éclairage public est prévu au mois de janvier.
- Le plateau surélevé de la route de Neuville, ainsi que les traçages et signalisation, sont réalisés.
- Les commissions aménagement et voirie se sont retrouvés pour travailler sur les problématiques de circulation et de stationnement dans la rue des Granges. Des propositions ont été émises comme la réorganisation de la signalisation, le réaménagement du petit parking à l'angle de la rue du Vivier, la création d'une place de stationnement PMR devant l'école maternelle ainsi que le stationnement.
- Monsieur Bernard TARRON informe le conseil municipal que les travaux de création d'un nouveau bureau au cabinet médical sont bien avancés. Il reste le branchement électrique. L'ensemble devrait être opérationnel début décembre.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 15 décembre à 20 h 30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine Représentée par M.DELARUE	Mme PIGEAU Delphine Représentée par G.LEGRAND	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire	M. GOBERT Aurélien	Mme PERON Emilienne Représentée par N.KALINOWSKI	